



**INTERIEUR**

# L'INDISPENSABLE REV EIL

## ALERTE SANITAIRE A LA PREFECTURE DE POLICE !!!

Les retombées toxiques de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris sont un véritable poison pour l'organisme.

Les 15 et 16 avril, au cours de l'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris, environ 400 tonnes de plomb servant de couverture à l'édifice ont fondu. Le panache de fumée jaune visible à des kilomètres transportait alors une énorme quantité d'oxyde de plomb qui s'est répandue dans l'atmosphère mais également sur le sol.

Les retombées du sinistre ont alors dégagé dans les airs et autour de l'édifice, une quantité de plomb environ quatre fois supérieure à celle dégagée annuellement sur le territoire national provenant de l'industrie et de la circulation automobile.

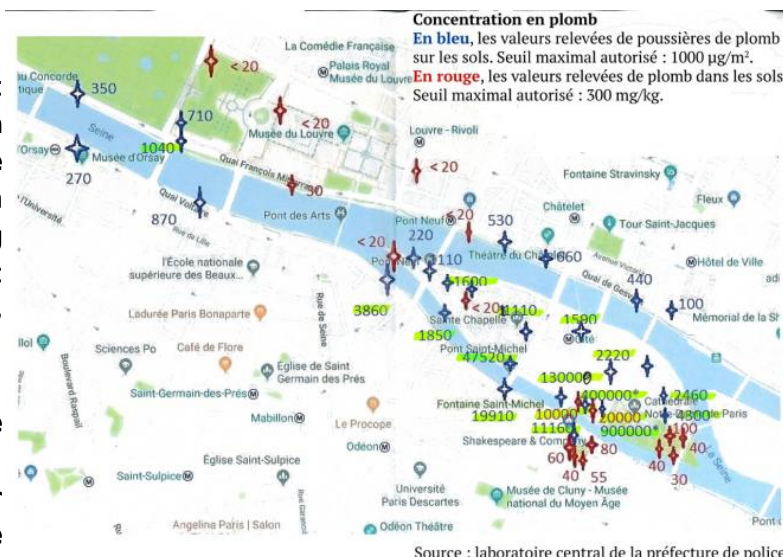
Dans ces conditions, alors que des mesures ont été effectuées et ont révélé que sur 82 enfants dépistés après l'incendie, dix présentaient un taux de plomb dans le sang supérieur au seuil de vigilance.

Malgré cela, aucun suivi médical n'a été mis en place pour dépister les personnels de la Préfecture de Police et du Ministère de l'Intérieur présents en permanence dans le périmètre concerné. Face à cette situation, la CGT-Police vous invite à prendre toutes précautions utiles, en vous rapprochant de votre médecin traitant (seul habilité à vous faire connaître vos résultats) afin de vous faire dépister.

Il s'agit d'une urgence sanitaire indispensable après une exposition directe ou indirecte, faisant suite à un contact avec les particules dangereuses se trouvant dans les locaux, bureaux ou appartements, car le piétinement quotidien sur les sols fortement chargés en particules continue de polluer les sites.

La CGT a d'ores et déjà exigé le confinement de l'édifice comme de la zone polluée et la mise en place d'une cellule de détection et de suivi, installée à l'Hôtel-Dieu afin d'assister les personnes exposées sur le long terme (les symptômes de la maladie peuvent resurgir des dizaines d'années après l'exposition).

En cas d'analyses prouvant une plombémie supérieure, ou proche du seuil de vigilance, vous devrez immédiatement prévenir l'employeur et demander l'ouverture d'un protocole de suivi médical.



CGT-Intérieur Asile et Outre-Mer



cgt.police.paris@gmail.com



06-64-46-30-20

**CGT Police Ile-de-France**  
**68 bis rue Philippe de Girard**  
**75018 PARIS**